Envoyé en préfecture le 06/02/2024
Reçu en préfecture le 06/02/2024
Publié le
ID : 049-200084903-20240205-DCM2024_04-DE

Les HAUTS-d'ANJOU
Commune Nouvelle

**EXTRAIT DU REGISTRE**

**DES DÉLIBÉRATIONS**

**DU CONSEIL MUNICIPAL**

**DELIBERATION N°DCM2024_04**
**BILAN DE LA CONCERTATION PUBLIQUE SUR LES ZAENR (ZONE D'ACCELERATION POUR LE DEVELOPPEMENT DE LA PRODUCTION D'ENERGIES RENOUVELABLES)**

L'an deux mil vingt-quatre, le 30 janvier, le Conseil Municipal de la Commune des Hauts-d'Anjou dûment convoqué le 24 janvier 2024, s'est réuni en salle du conseil de la commune déléguée de Champigné, sous la présidence de Madame Maryline LÉZÉ, Maire.

Conseillers en exercice :.....43
Conseillers présents :.....33
Pouvoir(s) : .....4
Votants :.....37

**Conseillers présents** :
LÉZÉ Maryline, BASTARD Estelle, POMMOT Michel, LANGLAIS Véronique, DRIANCOURT Marc-Antoine, SANTENAC Rachel, BERNIER Catherine, BURON Christelle, PAULY-MOREAU Noémie, FRANCOIS Marie-Jeanne, MASSEROT Christian, FOUIN Dominique, JAMIN Grégoire, THEPAUT Michel, LAURIOU Jean-Yves, CHIRON Jacky, LETHIELLEUX Jean-Michel, PERTUISEL Roselyne, CHABIN Nathalie, RIVENEAU Annie, JOUANNEAU-FERRON Laetitia, FOUIN Marion, RICHARD Maud, BOURRIER Alain, CHATILLON Jean-Yves, GUILLOT Jean-François, BODIN Freddy, BESSON Bernard, BOULLIER Marine, LEMAIRE Hélène, AUBRY François, BRIAND Tony, DESPORTES Philippe,

**Conseillers absents ayant donnés pouvoir** :
BOUDET Marie-Christine a donné pouvoir à FRANCOIS Marie-Jeanne,
BRICHET Stéphane a donné pouvoir à LANGLAIS Véronique,
NOILOU Jean-Claude a donné pouvoir à SANTENAC Rachel,
POLPRÉ Charlène a donné pouvoir à PAULY-MOREAU Noémie,

**Conseillers excusés** :
KLEIN Bernadette

**Conseillers absents** :
MARTIN Alain, MASSE Stéphane, BERTIN Jérémy, LEOST Marie-Hélène, FLAMENT Sophie,

**Secrétaire de séance** :
DESPORTES Philippe

Envoyé en préfecture le 06/02/2024
Reçu en préfecture le 06/02/2024
Publié le
ID : 049-200084903-20240205-DCM2024_04-DE



# DELIBERATION N°DCM2024_04

## Bilan de la concertation publique sur les ZAEnR (Zone d'Accélération pour le développement de la production d'énergies renouvelables)

**Rapporteur : Marc-Antoine DRIANCOURT**

Par délibération du 7 novembre 2023, le Conseil Municipal a fixé les modalités de la concertation en vue de la définition des Zones d'Accélération pour le développement de la production d'énergies renouvelables (ZAEnR) prévues par l'article 15 de la loi n° 2023-175 du 10 mars 2023 relative à l'accélération de la production d'énergies renouvelables.

Le présent document rappelle les modalités de la concertation, présente le bilan des avis rendus et les suites données aux observations du public, ainsi que l'arrêt des ZAEnR.

1. Modalités de la concertation du public

La concertation du public relative aux ZAEnR s'est déroulée par voie électronique à partir des cartes des ZAEnR qui ont été mises à disposition du public du 13 novembre à 9h au 08 décembre 2023 à 17h inclus (25 jours). Le public était invité à donner ses avis via le site internet suivant : Donnez votre avis sur les zones d'accélération des énergies renouvelables - CC Vallées du Haut-Anjou (valleesduhautanjou.fr)

2. Avis recueillis du public

Dans le cadre de la concertation, aucun avis a été déposé.

3. Arrêt des zones d'accélération des énergies renouvelables

A l'issue de la concertation, les ZAEnR sont présentées dans les cartes et formulaires joints en annexe.

Vu le code général des collectivités territoriales,
Vu la délibération DCM2023_102 du Conseil Municipal du 7 novembre 2023 définissant les modalités de la concertation,
Vu la proposition de la commission Environnement et Cadre de vie,

**Il est proposé au Conseil Municipal :**

- D'approuver le bilan de la concertation avec la population sur les Zones d'Accélération pour le développement de la production d'énergies renouvelables.
- D'arrêter les Zones d'Accélération pour le développement de la production d'énergies renouvelables identifiés dans les cartes et formulaires joints en annexe.
- D'autoriser le Maire ou son représentant à signer tout document utile à l'application de la présente délibération.

Envoyé en préfecture le 06/02/2024
Reçu en préfecture le 06/02/2024
Publié le
ID : 049-200084903-20240205-DCM2024_04-DE

**DELIBERATION N°DCM2024_04**
**BILAN DE LA CONCERTATION PUBLIQUE SUR LES ZAENR (ZONE D'ACCELERATION POUR LE DEVELOPPEMENT DE LA PRODUCTION D'ENERGIES RENOUVELABLES)**

- D'autoriser Madame la Maire ou son représentant à signer toute pièce et prendre toute mesure se rapportant à ce dossier.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, adopte la présente à l'unanimité**

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus

Pour extrait certifié conforme
A Champigné, le 5 février 2024

**Maryline LÉZÉ,**
**Maire des Hauts-d'Anjou**

*Certifié exécutoire par le Maire*
*Compte tenu de la transmission en Préfecture le 5 février 2024*
*Et de la publicité par voie d'affichage, publication ou notification le 5 février 2024*
*Mention des voies et délais de recours : La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Nantes – sis 6 All. de l'Île Gloriette, 44000 Nantes – dans le délai de deux mois à compter de la plus tardive des dates précédentes. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique " Télérecours citoyens" accessible par le site Internet http://www.telerecours.fr.*